



**Bilan de l'opération de fin d'année 2019-2020**  
**DDCSPP de l'Orne**  
**Service concurrence consommation et répression des fraudes**



## En chiffres :

- 34 établissements dont **19 en anomalie**,
- **19 avertissements**,
- **1 procès verbal**
- 104 actions dont **37 liées aux avertissements et 1 au PV**.

Etaient plus particulièrement visés les marchés de Noël, le secteur des jouets et le repas gastronomique du 31/12/19.

- produits alimentaires : 32 contrôles, **soit 56,25 % taux d'anomalie (18 ét./32)**
- produits non alimentaires : 3 contrôles, **soit 50 % taux d'anomalie (1 ét./2)**.

## Parmi les contrôles réalisés :

### Produits non alimentaires :

- entreprise fabricant des **structures gonflables à destination des parcs de loisirs** : demande d'amélioration de la signalétique à destination des consommateurs et les notices d'installation à l'intention des exploitants en ce qui concerne la présence d'éléments à grimper/escalader à l'intérieur de ces structures,
- marché de Noël: un **fabricant-vendeur artisanal de jouets/textiles**,
- fabricant **d'articles de décoration et de jeux/jouets en bois**.

### Produits alimentaires :

- Entreprise de **produits cidricoles** (cidre IGP, cidre rosé, poiré, Pommeau de Normandie, Calvados, jus de fruits bio),
- **Marché de Noël**:
  - o contrôles sur absence de vignette verte sur les balances et de carnet métrologique sur une balance ;
  - o absence d'étiquetage sur des préemballages de thé, et sur des meringues ; absence d'indication des allergènes sur des fromages de chèvre aux noix, ainsi que sur des meringues ; étiquetage incomplet sur des préemballages de foie gras (absence indication du poids, et de l'année sur la DLC),
  - o contrôles des boissons (vendeurs de vins/ cidre bio/ spiritueux / bières : pas d'anomalies substantielles relevées,
  - o **contrôle commun avec le service Sécurité sanitaire des Aliments** : contrôle miel, produits traiteur, fromages, confitures, avertissements (publicité de prix, règles d'étiquetage AOP/IGP),
- **Contrôles en supermarchés et supérettes** :
  - o absence d'affichage du prix du lait,
  - o non concordance entre le prix du lait affiché en rayon et celui du tableau d'affichage,
  - o absence de prix sur quelques conserves,
  - o DLC dépassées,
  - o fromages en vrac (absence du taux de matière grasse et du traitement du lait, espèce animale non précisée),
  - o viandes au rayon traditionnel : pratique commerciale trompeuse sur l'origine,
- **Magasins spécialisés** : contrôle des produits sous AOP (foie gras), défaut d'étiquetage sur des fromages (absence du taux de MG et/ou de l'espèce animale), contrôle des fruits et légumes
- **Magasin de producteurs** : défaut d'étiquetage sur des fromages et des chocolats, défaut de prix à l'unité de mesure sur des saucisses,
- **Magasin alimentaire de proximité** : défaut de prix à l'unité de mesure sur du miel et des confitures, prix du lait et DLC dépassée,
- **Apiculteur** : avertissement sur le terme miel qui ne permet pas de mélange avec d'autres ingrédients,
- **Soirée du 31/12/19** : contrôle commun avec le service Sécurité sanitaire des Aliments d'un restaurant : défaut d'étiquetage du menu concernant la mention "boissons comprises" sans aucune précision.